

2009

# CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 juillet 2009

ST SULPICE – SUR - LEZE

L'an deux mille neuf, le seize juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint Sulpice sur Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame SUZANNE Colette, Maire.

Présents : Mme SUZANNE Colette, M.PUDEBAT Michel, Mme FAUSTINI Marie-Claire, Melle TAILHAN Josiane, MM. SOUCASSE André, ZADRO Franck, BARONE Philippe, Mmes CANAL Marie-Claude, COLLAO Marta, MM.GRIFFOUL Michel, GEYSSELY Georges, Mmes ALQUIER Nicole, FERRE Liliane.

Procuration : M. CATALA Claude à Mme FAUSTINI Marie-Claire

Absents : Mme DUBREUIL Anne-Cécile, M. CORATO Stéphane  
Mmes SOMPROU Nicole, PRUVOST Evelyne, M. FONDRILLON Pascal

Secrétaire : M. ZADRO Franck

# SEANCE DU 16 JUILLET 2009

## I) Aménagement du carrefour RD 4 – RD 48

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription au programme départemental 2008 pour l'aménagement du carrefour RD 4 / RD 48 pour lequel une subvention avait déjà été obtenue.

Elle propose de modifier le projet afin que les travaux prévus soient prolongés sur le RD 48 et incluent la réalisation d'un 2<sup>ème</sup> passage surélevé.

Compte tenu des modifications apportées, le montant de l'opération passerait de 82 947.25 € HT à 147 365 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet modifié et de solliciter son inscription au programme départemental 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le projet modifié d'aménagement du carrefour RD4 /RD 48
- **APPROUVE** la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Haute-Garonne qui annule et remplace la précédente convention en date du 11 juin 2008.
- **SOLLICITE** l'inscription du projet modifié au titre du programme départemental 2010.
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général pour les travaux de la part communale
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à cette décision et notamment la nouvelle convention à intervenir avec le Département.

## II) Viabilisation du quartier Ste Anne Secteur Ouest : Choix des entreprises

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès verbal de la commission d'appel d'offres, relatif au choix des entreprises chargées de la viabilisation du quartier Ste Anne, secteur Ouest.

La commission a retenu :

- pour le lot n° 1 : Terrassements voiries réseaux E.P et E.U, l'entreprise MALET pour un montant de 164 899.64 € H.T.
- pour le lot n° 2 : Réseaux AEP, téléphone, éclairage BT l'entreprise ETDE pour un montant de 91 452.20 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** le compte rendu de la commission d'appel d'offres,

- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer les marchés à intervenir.
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, au titre de la DGE une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

### **III) Zone d'Activité Ste ANNE : Convention avec Gaz Réseau Distribution France**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la convention à conclure avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour définir les conditions de réalisation des ouvrages de distribution publique nécessaire à l'alimentation en gaz naturel de la Zone d'activité Ste Anne.

Elle précise que le réseau d'amenée et les ouvrages à l'intérieur de la zone seront financés par G.R.D.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la convention avec GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'activité Ste Anne.
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer cette convention.

### **IV) Site de l'Aérospatiale : Viabilisation de la voie d'Escons classée en emplacement réservé au P.L.U**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser la viabilisation de la voie d'Escons, classée en emplacement réservé au P.L.U.

Ces travaux devront être réalisés avant la fin des travaux d'aménagement du site par la S.C.I Promopass.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de procéder à la viabilisation de la voie d'Escons, classée en emplacement réservé au P.L.U, avant la fin des travaux d'aménagement du site par la S.C.I PROMOPASS,
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à cette décision.

### **V) Convention avec la Communauté de Communes du Volvestre pour l'entretien de la crèche**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Volvestre propose une convention de mise à disposition du personnel communal, pour l'entretien du bâtiment et des espaces verts de la crèche « les lutins de la Lèze ».

Cette proposition est établie sur une base de 60 heures de mise à disposition pour 6 mois et d'un tarif horaire de 20 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la proposition de convention avec la Communauté de Communes du Volvestre, du personnel communal pour l'entretien du bâtiment et des espaces verts de la crèche « les lutins de la Lèze ».

- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer la convention à intervenir.

### **VI) Travaux d'aménagement à l'Ecole Maternelle : demande de subvention départementale : Annule et remplace la délibération du 19 juin 2009**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux à l'école maternelle :

- Création d'un regard pluvial et mise en place de carrelage antidérapant devant l'entrée de l'école
- Remplacement de la chaudière
- Mise en place de stores dans la salle de repos
- Installation d'un éclairage extérieur

Après consultation, elle propose de retenir le devis de l'entreprise MARTINS pour la création du regard et le carrelage de l'entrée qui s'élève à 3 670 € HT, de l'entreprise SAUBESTY, pour le remplacement de la chaudière, qui s'élève à 10 098.80 € H.T ; le devis d'ESCAYRE ALU pour la mise en place des stores, qui s'élève à 2 099 € HT et le devis de D.M.I pour la mise en place d'un éclairage extérieur qui s'élève à 826.50 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **ANNULE** sa délibération du 19 juin 2009

- **DECIDE** de procéder à la création d'un regard pluvial et mise en place de carrelage antidérapant devant l'entrée de l'école, au remplacement de la chaudière, à la mise en place de stores dans la salle de repos et à l'installation d'un éclairage extérieur

- **DECIDE** de retenir les devis des entreprises MARTINS, SAUBESTY, ESCAYRE ALU et D.M.I dont le montant s'élève respectivement à 3 670 € H.T, 10 098.80 € H.T, à 2 099 € H.T et 826.50 € H.T

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense

### **VII) Aménagement d'une salle de réunion au complexe culturel (1er équipement)**

Compte tenu des demandes croissantes des associations locales, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper une salle du complexe culturel.

Elle précise qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> équipement de cette salle.

Elle propose à cet effet le devis établi par la Société ALTRAD MEFRAN qui s'élève à 9 100 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de procéder à l'équipement d'une salle de réunion au complexe sportif.

- **ACCEPTE** le devis présenté par la Société ALTRAD MEFRAN qui s'élève à la somme de 9 100 € HT

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

### **VIII) Club House Tennis et Foyer des jeunes : demande de subvention**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un Club House Tennis et d'un foyer des jeunes.

Compte tenu de l'importance de ce projet qui s'élève à 187 162.50 € H.T, Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général.

Elle propose d'arrêter le plan de financement comme suit.

#### Dépenses

Travaux HT	187 162.50 € HT
T.V.A	<u>36 683.85 € HT</u>
TOTAL TTC	223 846.35 € HT

#### Recettes

Subvention Conseil Général (50%)	93 581.25 € HT
Subvention Conseil Régional (20%)	37 432.50 € HT
Emprunt	<u>92 832.60 € HT</u>
TOTAL TTC	223 846.35 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** la construction d'un club house tennis et foyer des jeunes.

- **APPROUVE** le plan de financement présenté par Madame le Maire.

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général et du Conseil Régional une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

**IX) Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet**

Afin de permettre à un agent de bénéficier des possibilités d'avancement de grade auxquelles, il peut prétendre, Madame le Maire propose en Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet.

**X) Reconduction de la mise à disposition du SMIVAL d'un adjoint administratif**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour une durée de 3 ans, la convention de mise à disposition du SMIVAL d'un adjoint administratif, qui expire le 1er Juillet 2009. Elle précise que cet agent est titulaire à temps complet (35 heures hebdomadaires) et que la mise à disposition se ferait à raison de 8 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** de mettre à disposition du SMIVAL, un adjoint administratif à raison de 8 heures hebdomadaires, pour une durée de 3 années.

- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer la convention et les arrêtés de mise à disposition à intervenir.

*Mme le Maire,*